

## Le mot du président

Les D.D.E.N. n'oublient pas le serment de Vincennes ; la revue "Le Délégué" de décembre 2019 y consacre 4 pages. "Depuis 60 ans, nous rappelons dans toutes nos résolutions cet engagement consubstantiel à la laïcité que nous revendiquons" Eddy Khaldi.

La résolution du Congrès 2019 à Rennes a renouvelé cet engagement et la Fédération s'apprête à célébrer les 60 ans du serment lors du Congrès de juin 2020 à Paris.

L'Union de Vendée participe avec d'autres départements, en particulier ceux des Pays de La Loire, à un "état des lieux" sur le dualisme scolaire aujourd'hui. En 2020, l'École est bien différente de celle que nous fréquentions il y a 60 ans ! Chaque délégué peut participer à ce constat, apporter sa contribution, son analyse et des éléments objectifs de la situation actuelle. Notre Assemblée Générale, qui se prépare, sera également un lieu de débats et un moment d'échanges sur le sujet. Soyez remerciés, par avance, de votre participation.

Daniel Guillon, Président de l'Union.



## Assemblée Générale à Montaigu-Vendée le 4 avril 2020

Les collègues de Montaigu-Vendée seront heureux de vous accueillir dans le nouveau collège Michel Ragon, dans notre bocage en pleine mutation où l'enseignement public a tout à conquérir. C'est une délégation où, depuis 2005, 5 écoles publiques ont été ouvertes (Boufféré, La Guyonnière, Chavagnes-en-Pailliers, St-Philbert-de-Bouaine, Les Brouzils), aucune commune composant Montaigu-Vendée n'est sans école publique. Les collègues D.D.E.N. ont toujours accompagné les parents dans leurs démarches, avec ténacité, assiduité et dialogue.

Il reste des communes sans écoles publiques : Montréverd (nouvelle commune composée de 3 anciennes communes : Mormaison, St-André-treize-Voies, St-Sulpice-le-Verdon), La Boissière-de-Montaigu, La Bernardière.

### Organisation :

9H 00 - accueil des participants

9H 30 - début des travaux, intervention des invités

10H 30 - assemblée statutaire, échanges

12H 15 - vin d'honneur offert par la Municipalité de Montaigu-Vendée

12H 30 - repas convivial sur place

Nous comptons sur votre présence.

(Ce week-end, le printemps du Livre se tiendra tout près du collège).

## Les réunions de circonscription

Six rencontres ont déjà été organisées : Bocage-Est, Littoral-Centre, Montaigu, Roche-Sud, Sud-Ouest et Littoral et Littoral-Nord et Iles.

A chacune, le président de l'Union était présent et il a pu constater le travail important et quotidien des collègues D.D.E.N. au plus près des écoles. Cette présence constante est la force de notre Union.

Les collègues ont dû s'adapter au redécoupage des circonscriptions mis en place à la rentrée 2019. Ils sont très satisfaits des interventions des Inspecteurs de l'Éducation Nationale. Certains ont fourni tous les documents et statistiques nécessaires pour mieux comprendre la situation des écoles. Les échanges furent riches sur les nouveautés mises en place à la rentrée, l'obligation de l'instruction à partir de 3 ans par exemple

Dans la majorité des délégations, il est à regretter des fermetures de classes suite à la démographie enfantine déclinante. En effet, le département accueille principalement des personnes plus âgées, surtout sur le littoral.

Dans certaines communes, des collègues dénoncent l'organisation, pendant le temps scolaire, d'activités conjointes public-privé (sportives essentiellement). L'école publique y perd son entité et des questions de responsabilité peuvent se poser; en cas de transport notamment.

En ce qui concerne les transports scolaires, la fusion des communes amplifie le problème. Elles en refusent la prise en charge. Certaines financent le déplacement des élèves vers l'école privée mais le refuse pour le public.

Les écoles privées se permettent de refuser certaines inscriptions (élèves problématiques, enfants migrants, allophones).

Dans toutes les délégations, le renforcement de l'école inclusive se met en place.

Pour davantage de renseignements, nous vous encourageons à visiter le site D.D.E.N., toujours actualisé et où figure chaque compte-rendu des rencontres.

Ces réunions s'avèrent enrichissantes de par les particularités de chaque circonscription et essentielles pour les objectifs à décider en conseil d'administration.

## Le serment de Vincennes

Un engagement pris le 19 juin 1960, lors d'un rassemblement sur la pelouse du bois de Vincennes contre la loi Debré de 1959 ; loi qui institutionnalise le financement public des écoles privées dans le cadre de contrats simples ou d'associations.

" Nous faisons le serment solennel

- de manifester en toutes circonstances et en tous lieux notre irréductible opposition à cette loi contraire à l'évolution historique de la Nation ;

- de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation ;

- et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'École de la Nation, espoir de notre jeunesse".

## Assemblée Générale de l'Union de Mayenne, le samedi 12 octobre 2019

Deux administrateurs vendéens ont assisté à cette Assemblée Générale à Laval.

Après des années difficiles, cette union est en pleine reconstitution. Les effectifs des délégués augmentent depuis le dernier recrutement et le dynamisme des collègues mayennais pallie largement à leur petit nombre qui de ce fait ne saurait que s'accroître.

Les écoles de Laval sont restées à 4 jours et demi et la conseillère chargée des Affaires Scolaires reconnaît la présence du D.D.E.N. indispensable car il sait toujours recadrer les débats entre les intervenants.

Guillaume Garreau, député, évoque les nouvelles problématiques auxquelles il faut faire face dorénavant : alimentation, restauration, place des écrans, épanouissement culturel. Pour lui, le D.D.E.N. est un repère de neutralité et il est nécessaire de rappeler notre histoire, nos valeurs pour entretenir la cohésion du pays où l'éducation doit être une priorité.

Dans la Mayenne, les écoles privées accueillent le tiers des élèves scolarisés, 30 communes n'ont pas d'école publique mais une privée. Il y a 96 écoles publiques dont 10 R.P.I.

La présidente, Évelyne Fourgeaud, toujours accompagnée d'un collègue, a rencontré, avec intérêt, les députés, sénateurs et représentants des maires, la plupart du temps ignorant de notre fonction ; ils se sont ainsi fait connaître en expliquant ce que nous défendons, la Laïcité, principe constitutionnel, l'égalité donc la gratuité.



A.G. de la Mayenne à Laval

A deux reprises, l'Union de Mayenne a essuyé, de la part de l'Inspection Académique, un refus à leur requête de participer au comité de pilotage du dispositif "Ruralité" ; par contre, la demande du diocèse a été de suite acceptée.

Suite à l'harmonisation du coût du transport scolaire, la Mayenne est perdante contrairement aux autres départements des Pays de la Loire.

Eddy Khaldi, président de la Fédération des D.D.E.N., rappelle que la liberté de conscience et de dignité de l'Homme est un combat permanent.

L'État finançant l'enseignement privé finance sa propre concurrence

en détruisant le seul lien institutionnel du vivre ensemble.

En France, la loi de séparation des églises et de l'État de 1905 garantit d'abord la liberté de conscience, puis le libre exercice des cultes ; contrairement à la loi européenne qui fait l'amalgame. En Alsace - Lorraine, l'État reconnaît seulement trois religions et les non-croyants sont exclus. L'État ne méconnaît pas les religions mais ne les reconnaît pas. Le législateur tremble lorsqu'il faut légiférer sur les religions.

Le C.N.A.L. souhaite fêter les 60 ans du Serment de Vincennes, d'où la date choisie pour le congrès de la Fédération, autour du 19 juin.

Le D.D.E.N. est un serviteur d'idéal qui honore notre École Publique, c'est un altruiste, un bénévole pour l'intérêt de l'Enfant.

L'Assemblée Générale s'est terminée par la remise de la médaille de la Fédération par Eddy Khaldi à Albert Badier qui fut président de l'Union de Mayenne et au service de l'École Publique et Laïque pendant un demi-siècle.

Merci aux collègues mayennais de leur chaleureux accueil.

Le point de vue de la Présidente de l'Union 53, Évelyne Fourgeaud, sur la "convention ruralité", lors de l'Assemblée Générale de Laval.

La convention de ruralité qui se situe dans la démarche des "contrats de ruralité" montre la stratégie de l'Etat (représenté par le Directeur Académique) sur l'offre scolaire publique. Dans un contexte de baisse démographique et donc de baisse des effectifs dans des zones fragiles, la convention est proposée par le DASEN et le Préfet aux associations de maires AMF et AMFR et cosignée par la CAF et la MSA. Les représentants des enseignants et les parents d'élèves n'ont pas été consultés ni les DDEN.

La vocation affirmée de la convention est de "permettre aux élus de réfléchir à des rapprochements pertinents de structures scolaires" (dans les données fournies, l'attention est portée sur les écoles de 2 et 3 classes). Les EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) sont incités à devenir organes de réflexion pour favoriser "les regroupements pédagogiques, la fusion et la mise en réseau des écoles notamment autour du collège du secteur".

Du point de vue des moyens, une logique pluriannuelle est évoquée mais sans engagement de l'État. Si en 2018, la carte scolaire n'a pas été trop pénalisante pour la Mayenne, en 2019, le département a dû rendre 17 postes ! Par ailleurs, la convention évoque la mise en place de projets innovants (PEDT, projet numérique, internats, classes orchestres...)

Le suivi est assuré par un comité de pilotage et de suivi constitué de représentants des signataires de la convention + ponctuellement d'experts et de personnes dont l'avis peut être utile + le directeur diocésain quand les écoles privées sont impliquées (alors que l'on discute de l'offre scolaire publique !).

Transparaît donc dans ce document, la volonté de l'État de modifier l'organisation territoriale scolaire dans le sens d'une rationalisation de l'offre scolaire.

Ainsi, si l'évolution de l'école rurale est nécessaire, si la mise en place de regroupements éducatifs peut représenter une réponse convenant sur certains territoires, nous mesurons les effets négatifs que peut engendrer cette politique si elle est celle d'un désengagement de l'État vis-à-vis du secteur public d'éducation : développement du marché scolaire en faveur du privé, mise en concurrence des territoires, accélération de la désertification rurale dans notre département.

**"La laïcité signifie que dans la société nous sommes définis par notre citoyenneté, et en aucun cas par notre religion"**

Abd Al Malik

## Les rencontres régionales

La Fédération a décidé de mettre en place en 2019 des réunions régionales, dans lesquelles elle est représentée par les conseillers fédéraux. C'est sa volonté de rencontrer les responsables locaux afin de mieux connaître leurs difficultés et d'expliquer les positions fédérales, mais aussi de permettre aux responsables des Unions de présenter leurs situations locales et d'échanger sur leurs pratiques.

Eddy Khaldi a exprimé son attachement à ces rencontres pour être au plus des départements et afin de mobiliser les militantismes pour la défense de l'École Laïque de la République.

L'Union de Vendée a participé à celle de La Rochelle, le 4 novembre, et à celle du "Grand Ouest" à Vannes, le 21 novembre.

### Réunion régionale – LA ROCHELLE – 4 novembre 2019



La Rochelle

2 administrateurs vendéens y participaient.

M. Vignault, conseiller fédéral et Eddy Khaldi, président national ont accueilli les D.D.E.N. venant de Charente, Charente-Maritime, Gironde, Deux-Sèvres, Vienne, Haute Vienne et Vendée.

Les sujets abordés : les interventions de délégués dans les ESPE et la formation des directeurs, la communication et l'information entre les délégués, avec la Fédération, les relations avec les médias, les sites Internet et l'intranet de la Fédération, les outils utilisés par les Unions (logiciel de tenue de comptes, rapports de visites, fiche de candidature...), la fonction de médiation du DDEN, ses relations avec les municipalités, l'assurance du délégué dans sa fonction et dans la vie associative.

L'après-midi, Eddy Khaldi a précisé la position de la Fédération sur "la nature de la sortie scolaire n'est-elle pas, avant tout une activité d'enseignement ?" et développé ses propos tenus devant une Commission du Sénat.

"L'accompagnant est sous l'autorité de l'équipe éducative. Il doit respecter toutes les consignes de cette activité qui se déroule dans le cadre scolaire. C'est effectivement une activité d'enseignement. Notre Fédération propose d'encadrer cette activité d'enseignement avec une charte de l'accompagnateur. Rappelons aussi notre motion du Congrès de Rennes et notre communiqué de septembre 2019".

Il a rappelé le principe de laïcité dans les activités scolaires et souligné le fait que les tribunaux administratifs apportent des réponses diverses aux recours.

Les transports scolaires

Ce sujet fut également abordé suite au transfert de la compétence vers les Régions. Ceci a entraîné une harmonisation des tarifs entre les départements, la disparition de la gratuité pour les élèves de R.P.I. ainsi que celle des indemnités pour les parents utilisant leur voiture. Les usagers relatent souvent des difficultés pour trouver le bon interlocuteur pour répondre à leurs problèmes.

---

### Réunion régionale "Grand Ouest" - VANNES - 21 novembre 2019

3 administrateurs vendéens y participaient.

M. Giraud, président de l'Union Morbihannaise et Eddy Khaldi, président national ont accueilli les D.D.E.N. venant des Côtes-d'Armor, du Morbihan, de Loire-Atlantique, de Maine et Loire, de Mayenne et de Vendée.

#### Constatations :

Les responsables des diverses unions présentent les situations auxquelles ils sont confrontés et qui sont plus ou moins récurrentes dans chaque département :

- Les communes ou communautés de communes sans école publique,
- La migration des enfants vers les écoles privées,
- L'insuffisance en transports scolaires, des communes compensent en gérant elles-mêmes le service de transport, l'accompagnement des enfants de 3 ans,
- La fermeture des écoles qui n'ont plus que 2 classes (loi Notre),
- La création d'établissements privés "hors contrats" et leur contrôle,
- Les subventions versées aux établissements catholiques par les collectivités publiques sur la base du coût de l'élève du public,
- Les relations avec la Direction Académique et les I.E.N.
- Le recrutement des D.D.E.N.

**L'après-midi de cette journée a été marqué par l'intervention de Madame Monique Cabotte-Carillon du C.E.D.E.C. (Chrétiens pour une École Dégagée de l'École Confessionnelle).** Les motivations du C.E.D.E.C. sont d'abord citoyennes : les militants sont souvent engagés, par principe de vie, dans des activités sociales laïques donc ouvertes démocratiquement à tous. C'est pourquoi ils regrettent fortement que la communauté religieuse dont ils font partie, continue, malgré les déclarations de loyauté républicaine, à soutenir une école dont la persistance fragilise la démocratie et son indispensable laïcité. Même si l'école catholique contractuelle affirme ne pas vouloir pratiquer son prosélytisme direct avec ses usagers, ce qui fait partie des obligations contractuelles avec l'État, son inévitable caractère religieux est affiché dans ses statuts. On est donc bien dans la catégorie des activités religieuses (cultuelles) ne pouvant disposer de l'argent public, selon la loi de séparation. **Il y a là une exception (de circonstance, mais qui se confirme) dommageable pour la dite loi ; elle oblige l'État à soutenir financièrement un élément fondamental du dangereux communautarisme.**



Les adhérents du C.E.D.E.C. regrettent que le système libéralo-concurrentiel fortement inégalitaire, actuellement à son paroxysme, soit aux antipodes de la démocratie. Ils regrettent amèrement que leur église paraisse, par son école privée, participer à ce système et bénir une société de la réussite individuelle à tout prix. L'église aurait dû, depuis longtemps et spontanément, par nature, encourager les croyants à se joindre aux autres citoyens, quand ils œuvrent collectivement, avec l'esprit de laïcité nécessaire à la compréhension réciproque, pour faire progresser sans cesse leur humanité. Ainsi, les enfants acquerront l'indépendance d'esprit indispensable à un choix réfléchi de leurs convictions personnelles. Seule, la laïcité de l'école publique assure les conditions nécessaires ; donner l'impression d'être à part, dès l'enfance, autour d'une conviction religieuse, prend le risque grave d'initier un communautarisme.

Monique Cabotte-Carillon s'inquiète du **racialisme**.

C'est un courant de pensée (distinct du racisme) apparu en Europe au milieu du XXème siècle. Il prétend expliquer les phénomènes sociaux par des facteurs héréditaires et raciaux. L'objectif des groupes prônant cette idéologie est de la faire passer pour vérité scientifique et discréditer leurs opposants en les taxant de racisme et d'islamophobie. D'où leur refus fréquent de tout débat contradictoire, et même sa diabolisation. Ils ne cessent d'exploiter la culpabilité des uns et exacerber le ressentiment des autres nourrissant les haines interethniques et les divisions.

Bien entendu, la laïcité est l'une des bêtes noires de ces militants qui réclament la suppression de la loi qui interdit le port des signes religieux ostentatoires au sein des écoles.

Le philosophe Henri Pena-Ruiz a été confronté à leurs procédés d'action qui consiste à sortir des déclarations de leur contexte, à utiliser les réseaux sociaux, à l'accuser de racisme. Les citoyens de confession musulmane, qui n'ont rien à voir avec le racialisme, seront peut-être les victimes les plus nombreuses à cause des amalgames possibles.

Que l'unité de la nation puisse voler en éclats saute aux yeux. Comment garder le sens du "commun" quand c'est le "communautarisme" qui veut faire la loi. Des citoyens, de toute option philosophique ou religieuse, défendent les groupes racialistes en prétextant des conditions de vie stigmatisantes.

**On peut essayer de trouver des solutions en dehors du chemin du racialisme.**

Madame Cabotte-Carillon invite à aller sur internet prendre connaissance de la lettre qu'elle a envoyée au premier ministre sur le financement des écoles privées, elle dénonce la prime de 100 à 150 millions d'euros donnée aux mêmes écoles pour la scolarisation des enfants de 3 ans.

Elle incite à aller consulter les sites de la Fondation "St-Mathieu", de la communauté « St Martin », du Lycée Pontlevoy du Loir-et-Cher...

Mme Monique Cabotte-Carillon est l'auteur du livre "Citoyen d'abord, croyants peut-être, laïques toujours" chez L'Harmattan.

Conclusion de cette rencontre par Eddy Khaldi :

Pour que notre réunion soit utile, nous pourrions envisager de réunir à partir des statistiques départementales, voire académiques, des exemples pour démontrer que 60 ans après la loi Debré, le Serment de Vincennes que nous envisageons de célébrer lors de notre Congrès de 2020 au Kremlin Bicêtre est plus que jamais d'actualité.

Ce pourrait être l'occasion d'y distribuer et de présenter succinctement cet état des lieux de l'Ouest. Dans une plaquette ?

En ces temps d'austérité, nous aurions là de bonnes raisons de mettre en évidence les effets désastreux du dualisme scolaire :

#### **Raisons institutionnelles :**

Démontrons les conséquences d'un dualisme institutionnalisé financé par la puissance publique.

La loi Debré, construction juridique d'esprit concordataire, constitue une brèche dans la séparation des églises et de l'Etat, celui-ci par son financement devient missionnaire de l'église. Cette fonction sociale financée par la puissance publique accrédite la reconnaissance institutionnelle d'une religion qui met constamment en accusation le modèle républicain. La laïcité de la République est bafouée.

On assiste par la loi Carle à une désinstitutionnalisation qui substitue au rapport école - commune, un rapport usager - commune. Dans cette privatisation par substitution, le privé doté de financements publics répond plus vite du fait de son statut privé et au nom de sa liberté et se libère des contraintes inhérentes à l'intérêt général et aux principes institutionnels afférents au service public : égalité devant l'accueil, gratuité, mutabilité. C'est une logique libérale assumée mais non identifiée comme telle.

#### **Raisons sociales :**

L'école privée, par son recrutement et son mode de gestion, est productrice d'inégalités sociales et scolaires.

Lorsque l'Etat finance sa propre concurrence au profit d'établissements scolaires privés communautaristes, il porte atteinte à ses principes constitutionnels : "la Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat". Il participe à financer les inégalités. Les publics favorisés représentent 49,7 % dans le privé et 33,9 % dans le public, alors que les publics défavorisés sont 39,50 % dans le public et 20,50 % dans le privé.

La conclusion ne serait-elle pas d'accroître l'influence du D.D.E.N. auprès des élus locaux, de l'administration et des parents et leur pouvoir sur le privé et l'instruction à domicile ?

---

## **Réunion régionale des Pays de La Loire - ANGERS – 25 janvier 2020**

Les représentants des Unions des 5 départements de la Région se sont réunis à Angers.

L'objet principal était de faire suite à la réunion de Vannes, d'élaborer la trame d'un canevas pour collecter les données sur le thème du « dualisme scolaire » et de pouvoir fournir ces éléments à la Fédération.

Un échange a permis à chaque département de faire part de ses expériences pour le renouvellement des délégués. Il fut également question du concours « se construire citoyen » et des relations des D.D.E.N. avec les J.M.F.

# L'école inclusive

## A la rentrée, le ministère a décidé du renforcement de l'école inclusive.

- Enjeu social et sociétal très fort : aucun élève ne peut être exclu des apprentissages
  - En juin 2019, en Vendée : 3 720 élèves en situation de handicap, 900 accompagnés
  - renforcer le service de l'accompagnement des élèves en situation du handicap (service départemental dédié au suivi des AESH et circonscription ASH)
  - adaptation des services à la personne et non l'inverse
  - mieux accueillir les familles : cellule d'information aux parents (accueil, écoute, réponse) page d'accueil sur le site de l'Inspection Académique
  - former et accompagner les enseignants
  - professionnaliser et former les AESH
  - structurer la coopération entre les différents professionnels
  - 17 PIAL inter degré sur le département + 3 PIAL Lycée
- Le PIAL permet une organisation locale pour adapter les moyens aux besoins : affectation d'AESH, coordination...

document fourni par Mme ADAM – I.E.N. Montaigu

**P.I.A.L.** : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

**A.S.H.** : Adaptation et la Scolarisation des élèves Handicapés

**A.E.S.H.** : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap



**En France**, à la rentrée 2019, les PIAL concernent 300 circonscriptions du premier degré, sur 1 466. Ils seront progressivement déployés jusqu'à leur généralisation en 2022.

**Service départemental** au service des familles : téléphone : 02 53 88 25 69 de 14 h 00 / 17 h 00

Courriel : [ecoleinclusive85@ac-nantes.fr](mailto:ecoleinclusive85@ac-nantes.fr)

**Circonscription Roche ASH** : Mme COUSIN Béatrice, I.E.N., tél. 02 51 45 72 64

Courriel : [ce.0850053w@ac-nantes.fr](mailto:ce.0850053w@ac-nantes.fr)

## Les Clouzeaux – École Publique Jean de la Fontaine

Présentation du film réalisé par des écoliers dans le cadre de leurs T.A.P. (Temps d'Activités Péri-éducatives)



Jeudi 30 janvier, la salle des Boutons d'Or est comble et comblée pour la première de la projection du film reportage réalisé par les enfants heureux de vivre depuis 7 ans des temps d'activités péri-éducatives. Exceptionnel de vérité et de bonheur, il a conquis les parents, les amis de l'école et les élus qui l'ont applaudi à tout rompre ; c'était un ravissement

En tant que DDEN une révélation, du bien-être des enfants et de leur intérêt premier quant aux objectifs de la mise en application des nouveaux rythmes scolaires et de la cohérence d'un projet d'école, pierre angulaire d'un PEDT construit et réfléchi.

Marlène Manac'h, agent d'animation depuis 2013, l'année de création des Nouvelles Activités Péri-éducatives : « Dans le cadre de ma formation (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport, Loisirs Tous Publics), j'ai mis en place un projet d'animation aux Clouzeaux. L'objectif : informer les familles sur la pertinence et l'intérêt des temps d'activités Péri éducatifs, via un reportage vidéo ».

Ce petit film de 16 minutes, "Zone InterTAP", a été réalisé par 11 élèves de cycle 3. Ludiques, sportives, créatives, en parfaite harmonie avec le projet de l'école Jean de la Fontaine et le PEDT (Projet Educatif Territorial) communal, ces activités créent du lien social et l'envie d'aller à l'école plus longtemps.

Alix, Moïse, Loucas élèves journalistes : « Nous avons interviewé tous les enfants de la maternelle au CM2 pour qu'ils racontent la joie, le plaisir et le bonheur qu'ils ont à vivre ce que nous vivons depuis 7 ans. Et toutes les animatrices et tous les animateurs : ils aiment bien leur métier et nous, on les aime bien. Tout s'est bien passé. On s'est éclaté ! »

De longs et forts applaudissements en fin de film ; les spectateurs unanimes l'ont apprécié.

Clémentine Parmentier, déléguée générale de la Ligue de l'Enseignement de Vendée partenaire de l'initiative : « Cela montre l'intérêt des activités péri-éducatives qui se poursuivent avec des moyens, depuis 7 ans à Aubigny-Les Clouzeaux ».

René Dubois, D.D.E.N. pour les écoles de la commune.

Vous pouvez apprécier ce film en cliquant sur ce lien (ou faire un copier-coller) :

[https://drive.google.com/open?id=1ZAz0ifzQa9oK46GOjGPWm\\_RKjyadMBhR](https://drive.google.com/open?id=1ZAz0ifzQa9oK46GOjGPWm_RKjyadMBhR)



## École Publique "François Rabelais" - Maillezais

Éducation à la Citoyenneté : les efforts des enfants ont été récompensés



L'année scolaire passée, la classe de CM1-CM2 de l'école publique a participé au concours national « Se construire citoyen » organisé par la Fédération Nationale des D.D.E.N. L'enseignant, Valère Gilles, qui s'est impliqué dans cette compétition reconnaît l'investissement des élèves : apprendre à vivre ensemble, à se respecter, à élaborer des règles

de vie en commun, de manière à réguler les conflits et à participer à la vie de l'école.

Une exposition sur le thème de la laïcité, offerte par la Fédération des DDEN, fut complétée par un certain nombre de cadeaux (livres, frisbee, ...) donnés par la M.A.E. de Vendée. Elle vient de leur être remise par Madame Joëlle Desvignes, responsable DDEN de délégation de Fontenay le Comte.

Elle souhaite que le travail des enfants soit présenté à d'autres écoles pour mettre ainsi en avant les grands principes de l'éducation.

D'autres actions sont aussi en cours à l'école pour cette année, notamment une sensibilisation à l'écologie, en partenariat avec le Parc Naturel Régional.

### La Réorthe – "une belle école".

Depuis la rentrée 2019, les élèves de l'école publique « Les Deux-Lays » de La Réorthe bénéficient de locaux neufs, école et accueil périscolaire, à proximité du restaurant scolaire et du complexe sportif.

Après l'ouverture d'une troisième classe en septembre 2016, les études ont été menées en 2017 pour agrandir l'école devenue trop petite. Tout au long du projet, les utilisateurs, les enseignants, les agents municipaux ont été associés à la conception de cette structure, inaugurée le 26 septembre dernier. L'école compte 3 classes, des enfants du CP au CM2, plus une classe d'enseignement spécialisé; toutes les salles sont aménagées avec des tableaux blancs interactifs.

L'école « Les Deux Lays » est en Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec l'école « Les Minots » de St Juire-Champgillon. Une navette permet le transport des élèves d'un site à l'autre chaque matin et chaque soir. Un projet d'école commun et des conseils d'écoles regroupés assurent la cohérence entre les deux sites et permettent de veiller à la continuité du parcours scolaire de chaque enfant.

### La commission "Laïcité"

Animée par Denis Delhommeau, elle continue son travail de réflexion.

Les prochaines réunions se tiendront les jeudis 6 février, 9 avril et 4 juin, à 9h30, au pôle associatif à La Roche-sur-Yon ; elles sont ouvertes à toutes et tous.

### Nécrologie

En octobre, nous avons appris avec peine, le décès de notre collègue, Gabriel CHOPIN. Au groupe scolaire de La Généraudière, à La Roche sur Yon, il fut un délégué convaincu et déterminé, attaché à notre idéal commun et défendant avec ardeur l'école publique. Nos pensées vont à sa famille.

### La cotisation annuelle à l'Union a été maintenue à 28 € pour l'année 2020, lors de l'Assemblée Générale de L'Aiguillon sur Mer.

Si vous ne l'avez pas réglée lors des rencontres de délégations, pensez à nous adresser votre paiement. Il vous permet de recevoir les informations fédérales, la revue nationale « Le délégué », en particulier. Nous vous en remercions.

## Bouillé-Courdault - Le transport des élèves en navette hippomobile.



A la rentrée 2019, la municipalité vient de mettre en place un service de navette hippomobile pour les enfants de Bouillé vers l'école François Truhaut à Courdault.

La commune a souhaité s'impliquer dans cette démarche de développement durable et de protection de l'environnement. La réflexion sur le transport a été menée suite au regroupement de tous les élèves de la commune sur le site de Courdault, le R.P.I. avec Oulmes ayant été supprimé après la création de la commune nouvelle « Rives de l'Autise » (Nieul et Oulmes).

Une convention a été signée avec l'association hippique locale « La Colline des Frettis » qui assure ce transport ludique, écologique et valorisant le lien social. Le service a nécessité l'achat d'un cheval de trait, d'une calèche de 20 places (sécurisée avec clignotants, arceaux et protection tous temps) et le recrutement de personnels formés. La filière équine ainsi mise à l'honneur localement, un projet d'équitation scolaire a été proposé à la classe de CP-CE1 à l'automne. Les enfants ont ainsi découvert le monde équestre, effectué le pansage des poneys, sellé les montures, appris à les tenir en longe... Ils ont eu la chance de les monter au pas, puis au trot lorsqu'ils se sont sentis plus à l'aise.

L'école de Bouillé-Courdault compte 3 classes pour 67 élèves. Elle porte le nom de François Truhaut ancien maire élu en 1929, qui a proposé la construction de l'école de Courdault.

Adresse postale : Union de Vendée - D. D. E. N. Pôle associatif - boîte à lettres n° 144  
71 Boulevard Aristide Briand 85000 La Roche-sur-Yon

Adresse du bureau au pôle associatif yonnais : Porte B, 1er étage, à côté des Francas.

Numéro de téléphone de l'Association : Tél. 06 44 13 38 73

Site internet des D.D.E.N. de Vendée : <https://dden-vendee.jimdo.com> Adresse courriel : [ce.dden85@ac-nantes.fr](mailto:ce.dden85@ac-nantes.fr)